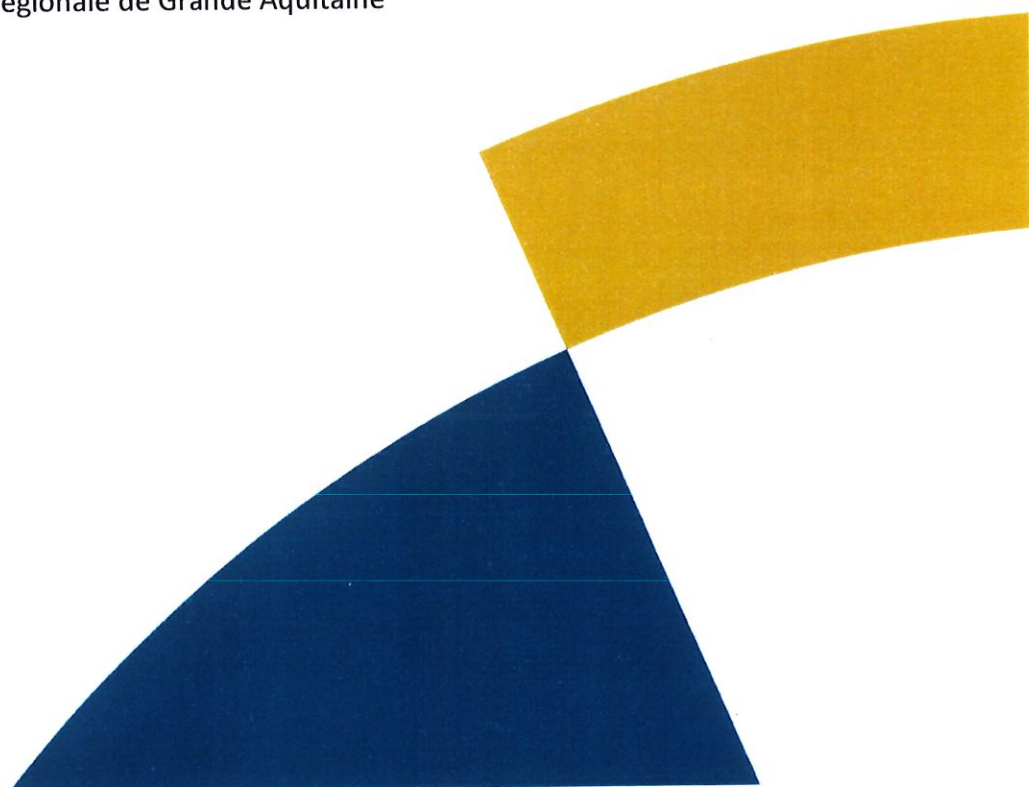


COMITE D'ACCUEIL CREUSOIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes
Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Grande Aquitaine



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2024

COMITE D'ACCUEIL CREUSOIS

5 rue de Londres
23000 Guéret

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association COMITE D'ACCUEIL CREUSOIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la remarque mentionnée au §3.2.1 de l'annexe des comptes annuels concernant l'affectation des résultats de deux établissements sous gestion contrôlée.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Limoges, le 12 novembre 2025

Le Commissaire aux comptes
PKF Arsilon Commissariat aux Comptes

Gilles NOYER - Associé

Actif		Au 31/12/2024			Au 31/12/2023
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Frais de recherche et développement Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾ Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes TOTAL			
	Immobilisations corporelles	Terrains Constructions Inst. techniques, mat.out. industriels Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes TOTAL	58 200 806 245 411 327 835 026	58 200 306 471 76 074 440 746	58 200 329 596 81 950 469 747
		Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
	Immobilisations financières	Participations et créances rattachées Autres titres immobilisés Prêts Autres TOTAL	 6 653 6 653	 6 653 6 653	 6 622 6 622
		Total I	1 282 426	447 399	476 370
Actif circulant	Stocks et en cours				
	Créances ⁽²⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés Créances reçues par legs ou donations Autres TOTAL	104 429 275 757 380 187	2 433 275 757 2 433	101 996 275 757 377 753
	Divers	Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie Disponibilités Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾ TOTAL II	 1 238 681 17 794 1 636 663	 1 238 681 17 794 2 433	 1 528 659 10 285 2 048 418
		Frais d'émission des emprunts III			
		Primes de remboursement des emprunts IV			
		Ecart de conversion Actif V			
		TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	2 919 090	2 081 629	2 524 789
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				

Passif		Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	140 261	140 261
	Fonds propres complémentaires	22 165	22 165
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	60 457	60 457
	Réserves pour projet de l'entité	535 479	645 007
	Autres		
	Report à nouveau	65 804	267 242
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	-123 153	-310 966
	Situation nette (sous-total)	701 014	824 167
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	1 285	1 285
Total I		702 300	825 453
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	162 230	195 520
Total II		162 230	195 520
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total III			
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	284 446	307 773
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	6 439	7 459
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	295 654	443 793
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	549 102	699 612
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	4 499	188
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	76 957	44 987
Total IV		1 217 098	1 503 815
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		2 081 629	2 524 789
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	128 650	87 688
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	346 815	378 833
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	3 618 679	3 693 876
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	1 075	1 324
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Charges d'exploitation	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	13 265	4 483
	Utilisations des fonds dédiés	99 239	23 458
	Autres produits	957 513	988 836
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	5 165 239	5 178 499
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	1 767 184	1 710 051
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	215 477	222 574
	Salaires et traitements	2 520 361	2 728 158
	Charges sociales	615 718	676 003
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	58 250	67 930
	Dotations aux provisions	2 124	13 221
	Reports en fonds dédiés	65 950	70 713
	Autres charges	42 083	11 584
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	5 287 151	5 500 237
1. Résultat d'exploitation (I-II)		-121 911	-321 737



		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits financiers	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 818	2 258
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	2 818	2 258
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 301	3 530
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV	3 301	3 530
2. Résultat financier (III-IV)		-482	-1 272
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		-122 394	-323 009
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	100	15 934 15 900
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	100	31 834
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	859	2 497 17 292
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	859	19 790
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		-759	12 043
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII			
Total des produits (I + III + V)		5 168 158	5 212 591
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		5 291 311	5 523 558
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-123 153	-310 966
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
Total			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
Total			

1 Informations concernant l'association

1.1 Objet social et périmètre des activités

L'association a pour objet d'aider les personnes à recouvrer une autonomie personnelle et sociale. Elle se donne 4 missions d'ordre public auprès des personnes en détresse :

- L'accueil et l'orientation, notamment en urgence
- L'hébergement ou le logement, individuel ou collectif
- Le soutien et l'accompagnement social
- L'adaptation à la vie active et à l'insertion sociale et professionnelle, en particulier par l'activité économique

Et aussi une mission d'information et d'alerte sur les phénomènes de l'exclusion et de la pauvreté.

Les différents établissements de l'Association sont les suivants :

- CHRS, SIAO, 115
- Foyer Creusois (portant divers dispositifs)
- Banque de meubles (chantiers d'insertion)
- CADA
- CAC Logement
- CPH
- HUDA

1.2 Moyens mis en œuvre

L'Association s'est organisée en pôles :

- Migrants
- Hébergement d'urgence et insertion
- Insertion par l'Activité Economique

Elle sollicite des financements auprès de l'Etat, des Collectivités locales et de l'Europe pour mener à bien ses missions.



2 Faits majeurs de l'exercice

2.1 Evénements principaux de l'exercice

L'arrêté du ministère du travail, de la santé et des solidarités du 5 août 2024 portant extension d'un accord conclu dans le secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif, s'applique au Comité d'accueil creusois.

Il se traduit par le versement d'un montant de 238 euros par mois pour un salarié éligible à temps plein et de manière rétroactive au 1er janvier 2024

2.2 Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

2.3 Principes, règles et méthodes comptables

2.3.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe.

2.3.2 Méthode Comptable

2.3.2.1 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables des règlements ANC 2018-06 et ANC 2019-04 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.



2.3.2.2 Changements des méthodes comptables et impacts sur les comptes annuels

2.3.2.2.1 Contributions volontaires en nature

Conformément au règlement 2018-06, les contributions volontaires ont été recensées. Il n'a pas été identifié de contributions volontaires en nature.



3 Informations relatives au bilan

3.1 Actif

3.1.1 Tableau des immobilisations

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	-			
Immobilisations corporelles	1 260 213,22	29 249,34	13 689,50	1 275 773,06
Immobilisations financières	6 622,94	30,50		6 653,44
TOTAL	1 266 836,16	29 279,84	13 689,50	1 282 426,50

3.1.1.1 Principaux mouvements

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont représentés par :

- Agencements des constructions : 18 690
- Matériel de transport : 0
- Matériel de bureau et mobilier : 8 493
- Installations techniques : 2 066

Les principales diminutions correspondent :

- Matériel de transport : 13 689



3.1.2 Tableau des amortissements

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	-			
Immobilisations corporelles	790 465,55	58 250,92	13 690,47	835 026,00
Immobilisations financières	-			
TOTAL	790 465,55	58 250,92	13 690,47	835 026,00

3.1.2.1 Méthode d'amortissement immobilisations incorporelles

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Frais d'établissement		
Frais de recherche et de développement		
Droit au bail		
Logiciels et progiciels		

3.1.2.2 Méthode d'amortissement immobilisations corporelles

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions		
Installations techniques,	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriels		
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 8 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 8 ans



3.1.3 Immobilisations financières

Types d'immobilisations	Valeur
Participations	
Créances rattachées à des participations	
Titres immobilisées de l'activité de portefeuille	
Autres titres immobilisés	1 753,75
Prêts	
Dépôts et cautionnements	4 869,19

3.1.4 Créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres	6 653,44 €		6 653,44 €
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	104 429,88 €	104 429,88 €	
Autres	275 757,26 €	275 757,26 €	
Charges constatées d'avance	17 794,61 €	17 794,61 €	
TOTAL	404 635,19 €	397 981,75 €	6 653,44 €
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			
(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours			



3.1.5 Produits à recevoir

- Subventions et concours publics : 173 666 €
- Aides à l'emploi, formation, indemnités journalières : 92 360 €
- Divers : 1 325 €
- Avoirs à recevoir : 4 729 €
- Factures à établir : 5 148 €

3.1.6 Charges constatées d'avance

- Loyers : 4 162 €
- Assurances : 1 059 €
- Abonnements : 4 170 €
- Honoraires : 7 607 €
- Divers : 697 €



3.2 Passif

3.2.1 Fonds propres

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatif sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires	140 261,19 €			140 261,19 €
Fonds propres complémentaires	22 165,72 €			22 165,72 €
Fonds associatifs sans droits de reprise				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Apports				
Legs et donations				
Résultat sous contrôle des tiers financeurs				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserve pour projet de l'entité	60 457,28 €			60 457,28 €
Réserves	645 007,16 €	21 365,89 €	130 893,90 €	535 479,15 €
dont réserves des activités sous gestion contrôlée	553 262,41 €	21 365,89 €	61 798,51 €	512 829,79 €
Report à nouveau	267 242,76 €	5 136,30 €	206 574,57 €	65 804,49 €
dont report à nouveau des activités sous gestion contrôlée	- 34 514,57 €	5 121,00 €	27 226,24 €	- 56 619,81 €
Excédents ou déficits	- 310 966,28 €	- 123 153,01 €	- 310 966,28 €	- 123 153,01 €
dont résultat des activités sous gestion contrôlée	- 62 537,87 €	- 26 915,50 €	- 62 537,87 €	- 26 915,50 €

En l'absence de retour des autorités de tarification concernant les établissements CADA et CPH, les résultats sont affectés selon les comptes administratifs déposés.



3.2.2 Détermination du résultat effectif et administratif

Libellé	Résultat comptable	Reprise résultat affecté à la réduction des charges d'exploitation	Reprise de déficit antérieur	Résultat effectif	Compensation des charges d'amortissement	Reprise résultat affecté au financement des mesures d'exploitation	Résultat compte administratif	Dont var.congés à payer
CHRS	- 85 128,20 €		- 14 117,62 €	- 99 245,82 €			- 99 245,82 €	- 4 754,00 €
CADA	44 565,70 €			44 565,70 €			44 565,70 €	- 5 896,00 €
CPH	13 647,00 €			13 647,00 €			13 647,00 €	- 6 330,00 €
Total établissement sous gestion contrôlée	- 26 915,50 €	- €	- 14 117,62 €	- 41 033,12 €	- €	- €	- 41 033,12 €	- 16 980,00 €
Banque de meubles	- 115 525,50 €							
Co-ordl	- 29 423,61 €							
Foyer	16 209,44 €							
HUDA	- 15 856,14 €							
CAC Logement	4 135,36 €							
Association	10,46 €							
Consolidation	44 212,48 €							
Total activité sous gestion propres	- 96 237,51 €							
TOTAL	- 123 153,01 €	- €	- 14 117,62 €	- 41 033,12 €	- €	- €	- 41 033,12 €	- 16 980,00 €

3.2.3 Subventions d'investissements

Subvention d'investissement	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal	- €	- €	- €	- €
Quote-parts virées au résultat	- €	- €	- €	- €
Montant net en fonds propres	- €	- €	- €	- €



3.2.4 Provisions règlementées

Situation de mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Provision au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provision à la fin de l'exercice
Provisions afférentes aux plus values nettes d'actif immobilisé	1 285,78 €			1 285,78 €
Provisions afférentes aux plus values nettes d'actif circulant				

3.2.5 Provisions pour risques et charges

Situation de mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Provision au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provision à la fin de l'exercice
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
Provisions pour reversement d'une subvention suite à la non-atteinte des objectifs fixés dans les conditions résolutives				
TOTAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €



3.2.6 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total ⁽¹⁾
I. D. R.		130 638	130 638
Engagements de pension à d'anciens dirigeants			
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite			

— Description des méthodes actuarielles et principales hypothèses économiques retenues :

- Taux d'actualisation : 3.1%
- Taux de turnover faible
- Taux de charges sociales : 45%



3.2.7 Fonds dédiés – Tableaux de suivi

3.2.7.1 Subventions de fonctionnement affectées

Un accord de principe de la part des financeurs a été obtenu pour le report des fonds non utilisés.

Libellés	Fonds à dégager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Utilisation en cours d'exercice (remboursement)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894)	Fonds restants à engager en fin d'exercice (19)
	A	B	C	D	E = A-B-C+D
CHRS CPOM	4 813,54 €				4 813,54 €
Foyer Maraude 2020	36 358,00 €	36 358,00 €			- €
Foyer Maraude 2021	51 292,81 €	44 877,65 €			6 415,16 €
Foyer Maraude 2022	32 343,00 €				32 343,00 €
Foyers auteurs de VC					- €
HEBERGEMENT URGENCE 2023	9 694,00 €	9 694,00 €			- €
INTERMEDE/FVVC 2023	27 344,00 €	8 310,34 €			19 033,66 €
MARAUDES 2023	33 675,00 €				33 675,00 €
ADN 2024				21 282,05 €	21 282,05 €
HU FVVC				14 875,31 €	14 875,31 €
MARAUDES 2024				29 792,79 €	29 792,79 €
TOTAL	195 520,35 €	99 239,99 €	- €	65 950,15 €	162 230,51 €
<i>Dont fonds dédiés liés à la contribution financières des autorités de tarification aux entités gestionnaire des ESSMS</i>					4 813,54 €



3.2.7.2 Dons manuels, legs et donations affectées

Situations	Montant des fonds affectés au projet	Fonds à engager au début de l'exercice (19) A	Utilisation en cours d'exercice (7895 ou 7897) B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6895 ou 6897) C	Fonds restants à engager en fin d'exercice (19) D=A-B+C
Ressources	(2)				
- Dons manuels					
<i>sous-total</i>	-	-	-	-	-
- Legs et donations					
<i>sous-total</i>	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-

(1) A regrouper le cas échéant.

(2) Il peut paraître intéressant d'indiquer le montant total des ressources provenant de la générosité publique

affectées à chacun des projets avec mention de l'année d'attribution. Le montant total correspond

3.2.8 Etat des dettes

Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances		
		A moins d'1 an	à plus d'1 an	à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
à 2 ans au maximum à l'origine	98,90 €	98,90 €		
à plus de 2 ans à l'origine	284 347,62 €	23 579,89 €	96 986,54 €	163 781,39 €
Emprunts et dettes financières divers (2)	6 439,00 €	6 439,00 €		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	295 654,10 €	295 654,10 €		
Dettes fiscales et sociales	549 102,14 €	549 102,14 €		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	4 499,00 €	4 499,00 €		
Produits constatés d'avance	76 957,42 €	76 957,42 €		
TOTAL	1 217 098,18 €	956 330,45 €	96 986,54 €	163 781,39 €
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	23 318,81 €			

(b) non compris avances et acomptes reçus sur commandes en cours



3.2.9 Produits constatés d'avance

- Subventions : 23 948 €
- Aides postes chantiers d'insertion : 53 009 €

3.2.10 Charges à payer

- Provisions pour congés à payer : 215 064 €
- Factures non parvenues : 73 387 €
- Provision pour salaires à payer : 63 346 €



4 Informations relatives au compte de résultat

4.1 Ventilation des produits d'exploitation

Tableau de répartition des produits d'exploitation

Ressources propres (cotisations, prestations de service...)	475 466,01
Subventions et concours publics	3 618 679,76
Contributions financières	1 075,00
Reprises s/provisions et transferts de charges	13 265,19
Utilisation des fonds dédiés	99 239,99
Autres produits	957 513,64
Total	5 165 239,59

Les subventions et concours publics proviennent des financeurs suivants :

- Etat
- Région
- Conseil Départemental
- Europe (FSE)

4.2 Etat des avantages et ressources provenant de l'étranger

NEANT

4.3 Ventilation de l'effectif au 31/12/2024

Catégories	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	8	
Non cadres	47	
CDD-CDDI	48	
TOTAL	103	



4.4 Application de la loi 2006-586 du 23 mai 2006

Montant global des rémunérations visées à l'article 20 de la loi du 23 mai : 119 955€

4.5 Contributions volontaires en nature

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	Montant
TOTAL		-



5 Autres informations

5.1 Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires versés aux commissaires aux comptes :

	CAC 1	CAC 2
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	20 394	
Au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal		
Honoraires totaux	20 394	

5.2 Suretés réelles accordées

Inscription de privilège de prêteur de deniers sans concurrence, à hauteur de 250 000 € en principal plus intérêts sur l'ensemble immobilier sis à Guéret 14 bis avenue Pasteur, cadastré section AX N°110 pour une superficie de 3036 m2, objet du financement de 270 000 € réalisé par le Crédit Coopératif le 02/11/2020. L'engagement restant au 31/12/2024 est de 202 296€.

